



16ème législature

Question N° : 13187	De M. Vincent Rolland (Les Républicains - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse >Redynamisation du train de nuit en France	Analyse > Redynamisation du train de nuit en France.
Question publiée au JO le : 21/11/2023 Réponse publiée au JO le : 11/06/2024 page : 4953 Date de changement d'attribution : 05/03/2024		

Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la redynamisation du train de nuit en France et, en particulier, dans les Alpes du Nord. Le train de nuit est vital pour les territoires de montagne, l'économie locale du tourisme mais également la mobilité étudiante. C'est une option particulièrement attractive qui facilite grandement les mobilités avec la complémentarité des navettes en station. De plus, le train de nuit est un moyen de transport écologique qui réduit alors considérablement l'impact carbone d'un séjour au ski par exemple. 57 % de l'impact carbone d'un séjour au ski est lié au transport. Par conséquent, l'amélioration de l'accessibilité des montagnes est donc un levier non négligeable pour un tourisme plus durable. Les vallées alpines sont aussi confrontées à des pics de pollution, tout particulièrement en hiver. Il est donc impératif que l'État s'engage activement dans la préservation et le développement des lignes ferroviaires qui constituent un pilier essentiel du système français de transport pour d'assurer la vitalité économique des territoires. Il souhaite alors connaître les moyens engagés par le Gouvernement pour augmenter l'ambition et intégrer la Savoie dans le futur schéma des trains de nuit afin de relancer la ligne Paris-Savoie.

Texte de la réponse

Le train de nuit peut constituer, parmi les différents modes de transport, une réponse à la fois écologiquement vertueuse et socialement accessible, aux enjeux d'un aménagement équilibré des territoires. Dans le prolongement de la transmission au Parlement de l'étude sur le développement de nouvelles offres de trains d'équilibre du territoire prévue par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'action du Gouvernement s'est traduite par l'ouverture de trois nouvelles lignes de nuit Paris-Nice, Paris-Tarbes-Lourdes et Paris-Aurillac. Aujourd'hui, la priorité est d'assurer le remplacement du matériel roulant utilisé, qui atteint plus de 45 ans et n'est plus en mesure de répondre aux attentes des usagers en matière de services, de confort et d'accessibilité. Le renouvellement du matériel roulant, dont le Gouvernement est en train d'étudier les modalités, concernera en premier lieu les lignes de nuit existantes. Une réflexion pourra être menée ultérieurement sur la mise en service de nouvelles dessertes de nuit à l'issue de cette première phase.